



RAPPORT 2019

**du service public de
prévention et de gestion
des déchets ménagers
et assimilés**

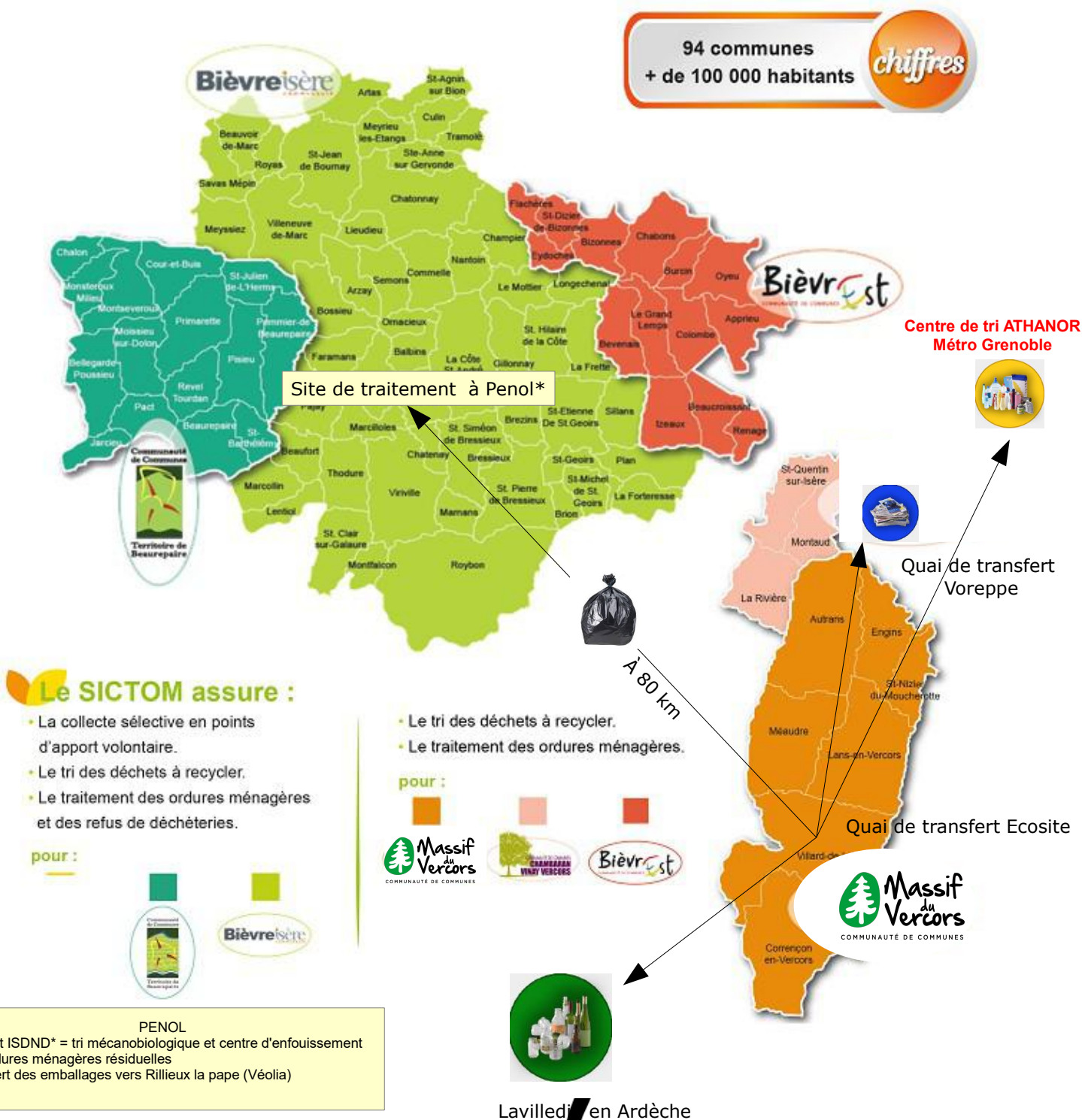
 **Massif
du
Vercors**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 1 : Le territoire desservi

La collecte des déchets est assurée sur les 6 communes que compose la Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV). Une particularité pour la commune d'Engins qui réalise en régie la collecte des ordures ménagères et des emballages à recycler sur son territoire.

La population desservie par le service représente 12302 habitants permanents et 19 706 pour la population DGF en 2019. Le traitement des ordures ménagères et du tri est assuré par le SICTOM.



LES COLLECTES DE PROXIMITE PRISES EN CHARGE PAR LE SERVICE



La Communauté de Communes du massif du Vercors (CCMV) a choisi depuis plusieurs années un équipement de collecte en apport volontaire par conteneurs semi-enterrés.

La collecte est effectuée par un prestataire : l'entreprise Nicollin SAS, basée à 37-39 rue Carnot 69192 Saint Fons. Le contrat est passé pour 5 ans (2015-2029). **Un avenant de prolongation a été passé pour l'année 2020 afin de procéder à un marché public global avec les déchèteries au 1 er septembre 2020.**

Cinq flux sont ramassés : les ordures ménagères non recyclables, les emballages, le verre et les journaux magazines, les cartons d'emballages. Le rythme de passage de ces collectes est défini en fonction des taux de remplissage des conteneurs en tenant compte de la fréquentation touristique. Un planning est établi faisant apparaître la «basse saison» et la «haute saison». Deux camions sont affectés à notre collecte. L'un équipé d'un compacteur «Evolupac» et l'autre est un ouvert classique.

En 2019, sur la commune de Lans en Vercors, 5 nouveaux points cartons en colonne aériennes ont eu un large succès auprès des habitants des centre bourg. Nous souhaitons donc continuer à développer le nombre de ses colonnes à cartons dans les années à venir.



QUELQUES REGLES :

- Uniquement du gros carton brun de livraison (pas de brique de lait ou paquet de gâteaux) .
- Les cartons doivent être pliés, non souillés, et ne doivent contenir aucun autre objet à l'intérieur (polystyrène, papier..)
- **Les gros apports de cartons bruns doivent se faire en déchèterie pour ne pas bloquer ou obstruer les colonnes à cartons.**



Les collectes de proximité ne doivent pas faire oublier les filières de déchèteries. Trop de déchets toxiques (piles), de travaux ou textiles sont jetés dans les Moloks.

LES COLLECTES EN DECHETERIE



3 sites

Villard-de-Lans,

Autrans-Méaudre en Vercors

Saint-Nizier du Moucherotte.

Les déchèteries accueillent l'ensemble des déchets qui ne sont pas admis dans les conteneurs ordures ménagères et emballages recyclables, à savoir : encombrants, ferraille, cartons bruns, déchets verts, huiles, pneumatiques, déchets toxiques, meubles, vêtements, etc....

A Saint-Nizier du Moucherotte, site de plus petite taille, ne reçoit qu'une partie des déchets et est ouvert uniquement d'avril à octobre (3 jours/semaine)

Des collectes spécifiques à Villard de Lans: déchets de chasse en lien avec les ACCA, amiante, véhicule hors d'usage (arrêt en 2020), bouteilles de gaz , service de collecte d'huile pour les restaurateurs.

Connaissez-vous les éco-organismes ?

Les éco-organismes sont des sociétés créées par les producteurs et distributeurs de déchets, pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ce système a été instauré suite au Grenelle de l'environnement de 2010 dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) .

écomobilier

Corepile

En tant que consommateur, il est très important d'utiliser ces filières de recyclage présentes dans nos déchèteries car :

- les éco-organismes organisent **gratuitement** la collecte, le transport et le recyclage des déchets, autant de frais en moins supporter par la ccmv et donc qui n'impacte pas la redevance des OM.
- Réduction du volume des déchets de la poubelle noire, la poubelle qui nous coûte le plus cher
- Au moment de l'achat de nos équipements et emballages, nous payons tous une éco-tax (mise en place par les producteurs de déchets pour contrebalancer leur obligation d'organiser la fin de vie du déchet).

Ne pas utiliser les filières des éco-organismes revient à payer deux fois le recyclage de ce déchet !

Les travaux de mises aux normes des déchèteries

La réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE) préconise d'installer des dispositifs anti-chute de véhicules et/ou d'usagers dans les bennes. De nombreux accidents sont encore d'actualité en France.

La CCMV a été contrôlée en novembre 2019 pour la déchèterie d'Autrans et de St Nizier. Des points d'amélioration sont à prévoir pour une contre visite fin d'année 2020.



Remplacement du quai de déchèterie à Villard de Lans :

La structure modulon béton montrait de plus en plus de risques d'effondrement et le projet déchèterie n'est pas encore validé. De ce fait, la CCMV a investi dans un quai provisoire qui sera repris par le fournisseur au bout de 2 ans à 50%.

Sécurisation de la déchèterie d'Autrans et Villard de Lans avec la mise en place de garde corps anti-chute.

Mise en route et déménagement dans le nouveau centre de transfert



En octobre 2019, l'équipe de déchèterie (5 agents) ont pu intégrer leur nouveau lieu de travail, confortable, lumineux et compact. Ce bâtiment abrite des locaux sociaux et bureaux, des garages pour les véhicules, un atelier et 5 alvéoles de stockage pour les déchets en transit.

Ce bâtiment a reçu un prix pour l'utilisation du bois local à travers l'entreprise Sauvajon qui a conçu la charpente.

Les actions de prévention

Le compostage :

En 2024, les habitants, les restaurants et les commerces devront trier leur biodéchets

La CCMV a reconduit pour 3 ans son dispositif d'accompagnement au compostage

En confiant la mission à l'association **Vert&co**

Un programme soutenu à 50% par l'ADEME



Les objectifs par an :

4 sites de compostage collectifs avec bénévoles

2 sites publics gérés par un professionnel (commune ou prestation)

En 2019, 4 sites ont été installés portant à 30 sites au total sur le territoire.

Une expérimentation est menée aux domaines des Girards pour composter l'ensemble des restes de repas (viandes et poissons inclus).

La vente de composteur individuel ne cesse de progresser (120 ventes contre 84 en 2018)

La réduction des déchets verts :

L'association Ver&co est également mandatée pour étudier et proposer des actions et animations afin de réduire les tonnages de déchets verts en déchèterie (très coûteux et excédentaires vis à vis du besoin). Une première expérience à Lans en Vercors en partenariat avec un paysagiste permet d'alimenter en broyat de branche les jardins solidaires.

Le soutien aux recycleries

Une programmation du projet recyclerie a été réalisée par le bureau d'étude Indiggo (Chambery) afin de s'assurer de la faisabilité d'installer dans un bâtiment les deux associations « les chiffonniers et la recyclerie de Villard de Lans » à proximité directe dans l'enceinte de la déchèterie sur l'écosite aux jarrands. Cette étude permet également le réhabilitation de la déchèterie vers un concept sans bennes mais privilégiant le dépôt au sol et couvert et apportant de nouvelles filières de recyclage ; La nouveauté réside dans la construction d'une matériauthèque correspondant à un espace de gratuité « je prends, je donne » afin de proposer aux usagers des matériaux de seconde main destinés normalement à l'enfouissement.

En décembre 2019, lors du vote du budget , une subvention de fonctionnement a été allouée à la recyclerie d'Autrans « Souk'à malices » pour l'année 2020.

En effet, la prévention étant primordiale et réglementaire pour la réduction des déchets ,la CCMV souhaite mettre en avant toutes ces initiatives qui ont été précurseurs sur le Territoire.



Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 2 : La prévention des déchets

Indice de réduction des déchets

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, nous devons réduire de 10% les tonnages de DMA (déchets ménagers et assimilés) entre 2010 et 2020, c'est à dire les déchets provenant des ménages, les cartons bruns et les déchets des professionnels qui sont collectés avec ceux des ménages (encombrants, ferraille, cartons, etc.)

Tonnage DMA (hors déchets verts)* en 2010 : 7 738 tonnes soit 663 kg/hab

Tonnage DMA (hors déchets verts) en 2019 : 8 926 tonnes soit 725 kg/hab

Soit + 15 %

* Les déchets verts ne sont pas pesés à Villard de Lans.

Detail des tonnages		Ordures ménagères	Verre	Emballages	Journaux	Déchets des déchèteries
Ratio kg/hab	2010	331	47	24	26	235
	2019	268	60	34	23	335
Évolution 2019/2010		-19 %	+27 %	+ 41 %	- 12 %	+ 42 %

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, nous devons réduire de 30% les tonnages de déchets enfouis non dangereux entre 2010 et 2020 et de 50% en 2025.

Tonnages enfouis en 2010 : 4 642 tonnes soit 403 kg/hab

Tonnages enfouis en 2019 : 3487 tonnes soit 283 kg/hab

soit une diminution de - 30 %

En 2019, la collectivité atteint déjà en théorie le taux demandé par la loi

		Ordures ménagères collectées	Ordures ménagères enfouies	Encombrants	Total
Enfouissement en tonnes/an	2010	3 867	3 867	775	4 642
	2019	3233	2424*	1063	3487
Évolution 2019/2010		-13%	- 38 %	+ 37 %	- 25 %

* Après UTVDM (-25%)

Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 3 : bilan et évolution des collectes

		Ordures ménagères	Verre	Emballages	Journaux	Collecte cartons bruns	Total
En tonnes	2018	3 368	725	388	313	136	4 930
	2019	3233	743	422	281	117	4798
	Évolution 2019/2018	- 4 %	+ 2,5 %	+ 9%	-10 %	- 14 %	- 3 %

		Encombrants	Bois	Ferraille	cartons	Gravats	Meubles	Total
En tonnes	2018	1130	863	402	230	1081	218	3 924
	2019	1163	876	383	203	895	321	3741
	Évolution 2019/2018	+ 3 %	+ 1,5%	- 5 %	- 12 %	- 17 %	+ 47 %	- 5 %

		Amiante	Bouteilles de gaz	Extincteurs	Aérosol, phyto, liquide chlorés, Filtre à huile	Médicament
En tonnes	2018	5,44	70 unités*	168 unités	8,8+16,6 (ecodds)	0,290
	2019	4,43	59 unités	146 unités	13 +13 (ecodds)	0,264
	Évolution 2019/2018	- 20 %	-16 %	-13 %	+ 1 %	-10 %

* prise en charge par la ccmv, autres filières gratuite en parallèle

Partie 1 > les indicateurs techniques

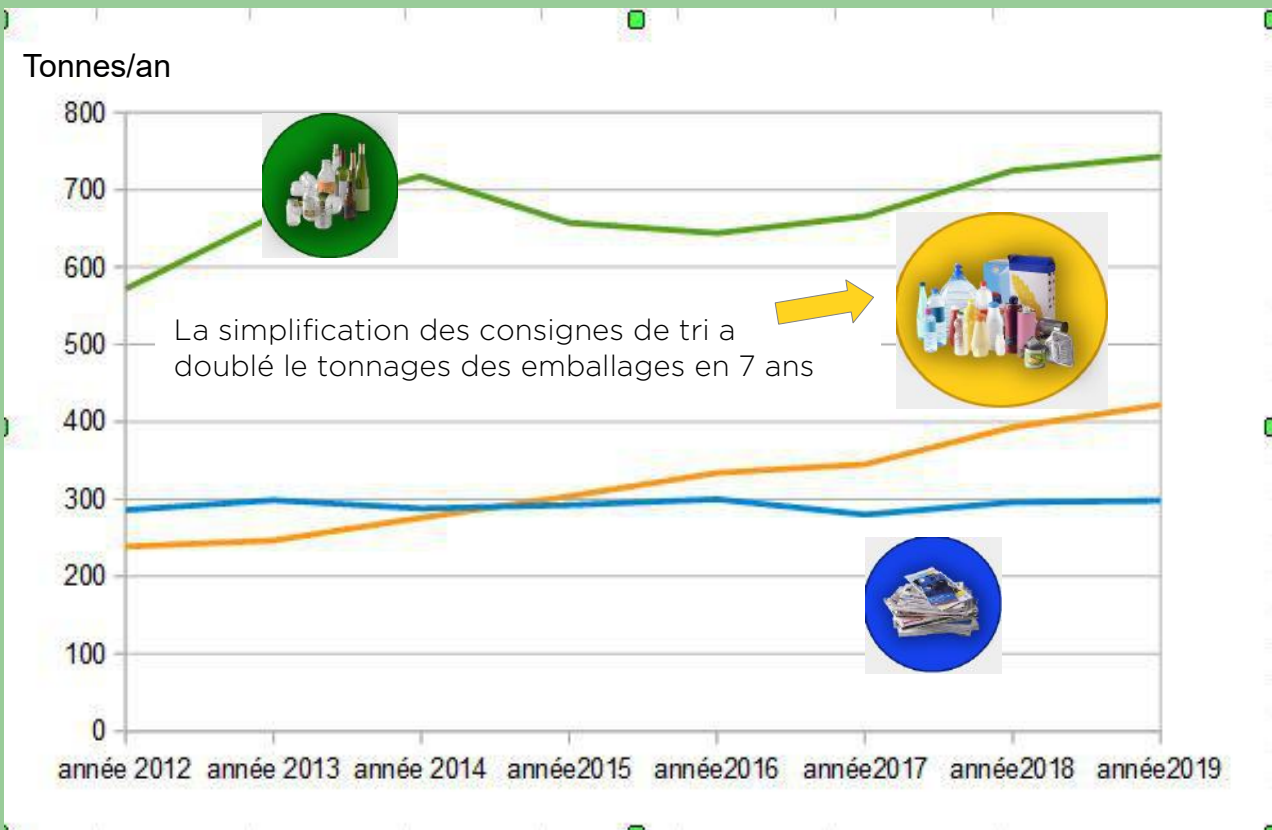
Chapitre 4 : la composition de nos emballages à recycler

	tonnes	%	
Emballages Acier	32,3	8%	
Emballages Aluminium	2,3	1%	
Emballages cartonnets	139,8	33%	
Briques alimentaires	17,3	4%	
Plastique clair (bouteilles + pots/barquettes)	30,7	7%	18%
Plastique foncé (bouteilles + pots/barquettes)	17,4	4%	
Plastiques opaque + autres rigides	24,1	6%	
Films plastique (extension depuis 2018)	5,8	1%	
Papiers / journaux / magazine	15,0	4%	
Gros cartons bruns /livraison	30,0	7%	
Refus/ erreurs de tri	106,8	25%	
TOTAL	421,5	100%	



¼ du tonnage sont des erreurs avérées (ordures ménagères, encombrants, nourriture, chaussures)

L'évolution du tri



Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 5 : L'organisation des collectes

Les conteneurs collectifs



Nombre de points de collecte	247	214	102	92
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 47	1 pour 54	1 pour 114	1 pour 126
Fréquence de collecte hors saison	1 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	0,5 à 1 fois par semaine	0,5 à 1 fois par semaine
Fréquence de collecte en saison	3 à 5 fois par semaine	1 à 2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine

Les déchèteries	Autrans-Méaudre en Vercors	Villard-de-Lans	St-Nizier du Moucherotte
Nombre d'heures d'ouverture (hiver/été) par semaine	35 à 36	44 à 47 heures	13 heures (été)
Jours d'ouverture	lundi à samedi	lundi à samedi	mardi, jeudi, samedi
Ratio du nombre d'habitants par déchèterie	2896 habitants	7672 habitants	1118 habitants
nombre de filières	21	25	12
Accès des professionnels	oui	oui	non
Nombre d'agents en ETP	1	2	0,3



Le traitement est délégué au Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement de la Bièvre (SICTOM).

L'UTVDM (Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers) : cette unité est gérée par le groupe SERNED, il s'agit d'un traitement mécano-biologique.

Après réception des ordures ménagères, les matières fermentescibles sont séparées afin de les stabiliser avant enfouissement, tel que le prévoit la directive européenne du 26/04/1999.

Cette solution de traitement a pour avantage de réduire la quantité de matière résiduelle à enfouir dans l'installation de stockage et donc de prolonger la durée de vie du site.

L'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) :

Cette unité est gérée par le groupe SERNED. L'ISDND ne reçoit que les déchets ultimes, refus de centre de tri, refus de l'UTVDM, et les encombrants de déchèterie.

Évolution des tonnages du SICTOM entre 2010 et 2019 (en tonnes)

	2010	2019*	Evolution
Ordures Ménagères	24 891	26984	+8 %
Encombrants	9 214	9756	+ 6 %
Recyclables secs	1 219	3336	+ 170 %
Total	35 324	40 076	+ 13%

* Depuis 2017, deux autres collectivités viennent enfouir les ordures ménagères ce qui augmente à nouveau les tonnages au global sur le SICTOM

Extension du centre de stockage pour une durée de 13 ans (2020-2033) limité à 30 000 tonnes par an.

Traitement des eaux par un procédé naturel (plantation de saules)

Cogénération à partir du méthane produit par les déchets

Labellisée iso 14001

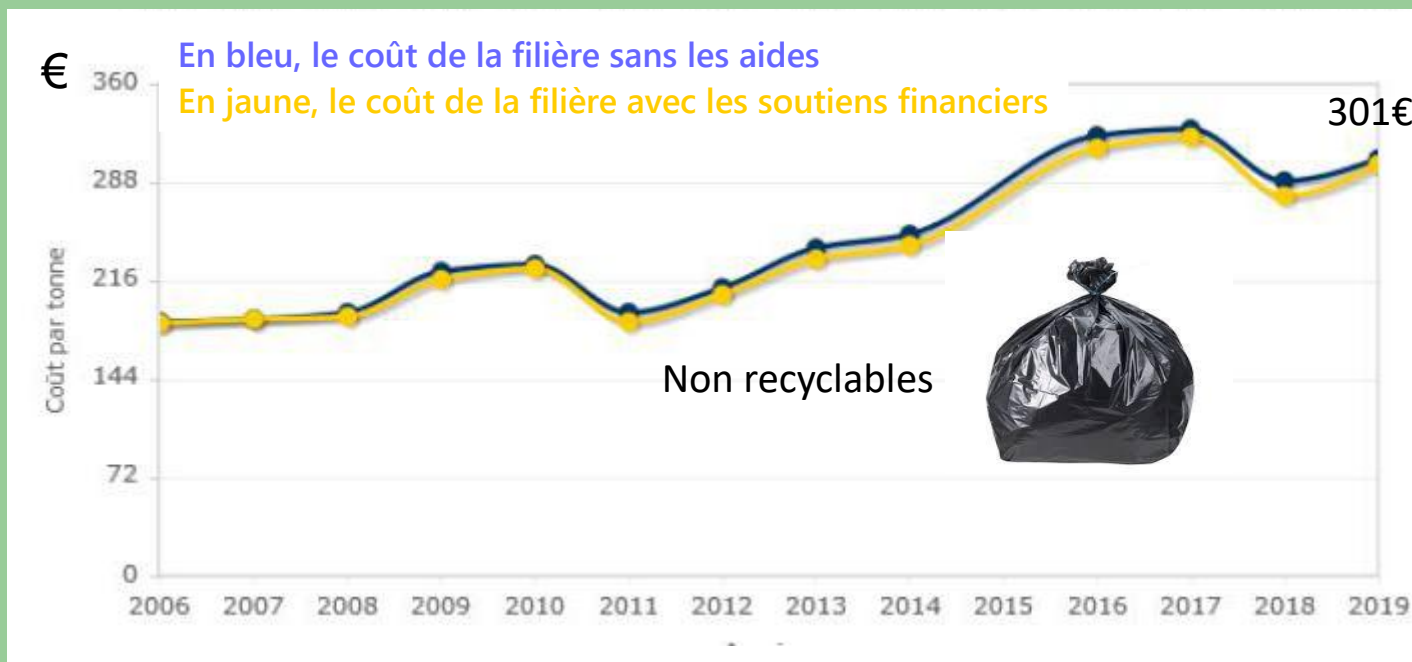
Sensibilisation du public

Partie 2 > les indicateurs financiers

Chapitre 1 : évolution des coûts restant à la charge de la CCMV

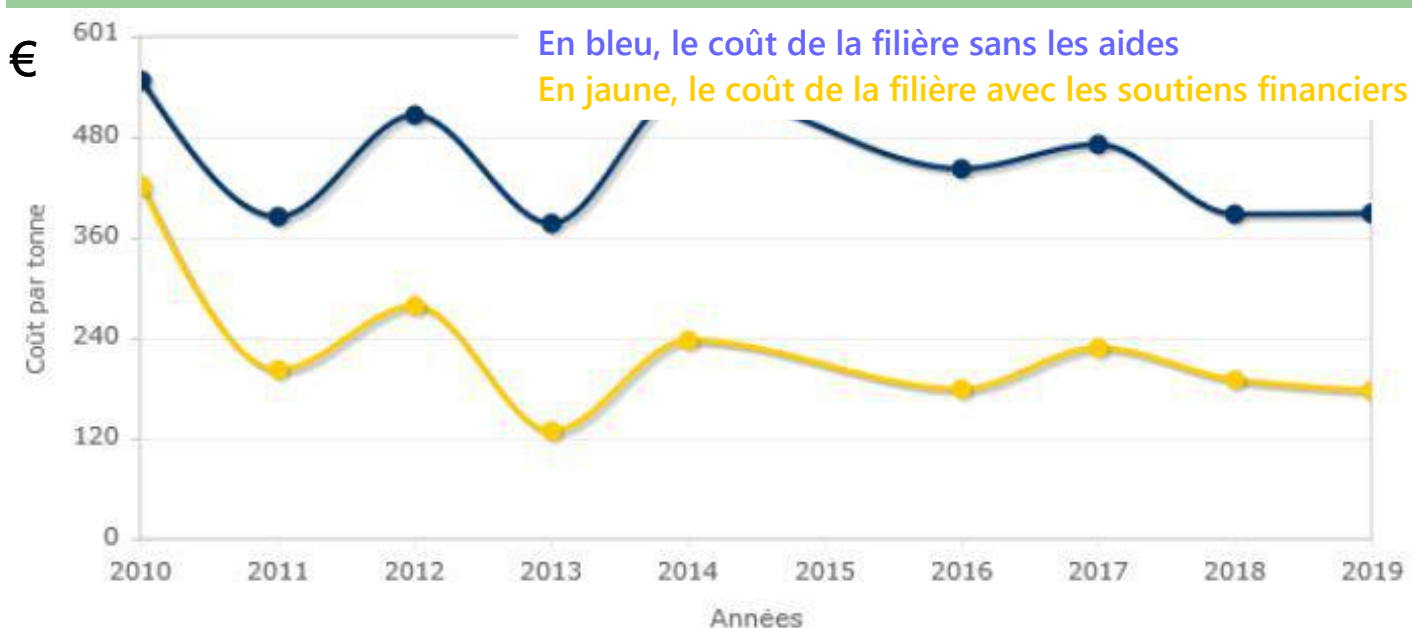
Evolution du coût des ordures ménagères :

301 € la tonne en 2019. Le coût comprends les conteneurs, la collecte, le transport, le traitement, les actions de prévention (compostage)



Evolution du coût des emballages/journaux :

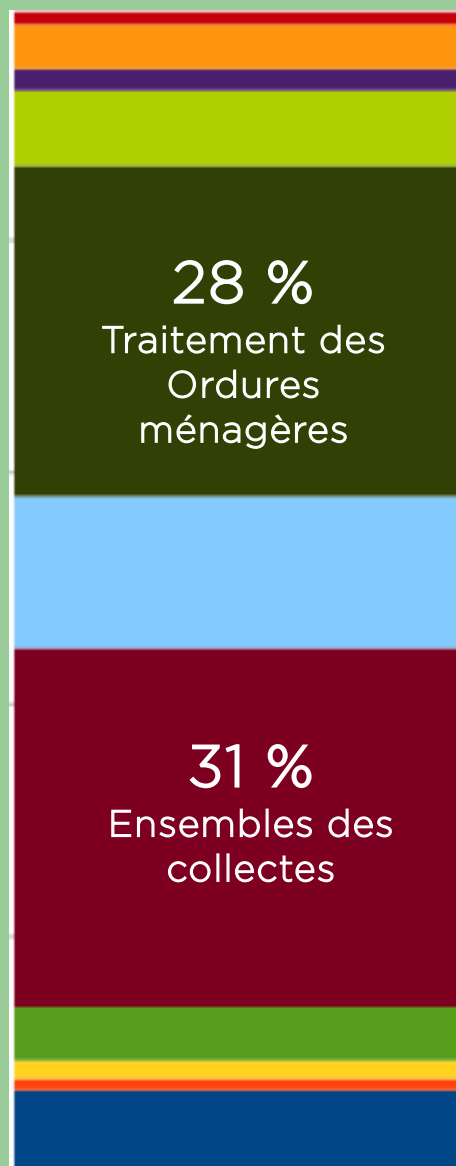
177 € en 2019 la tonne après déduction des aides (388 € coût complet). Le coût comprends les conteneurs, la collecte, le transport, l'usine de tri, les frais de communication et de sensibilisation.



Partie 2 > les indicateurs financiers

Chapitre 2 : coût du service

Répartition des charges

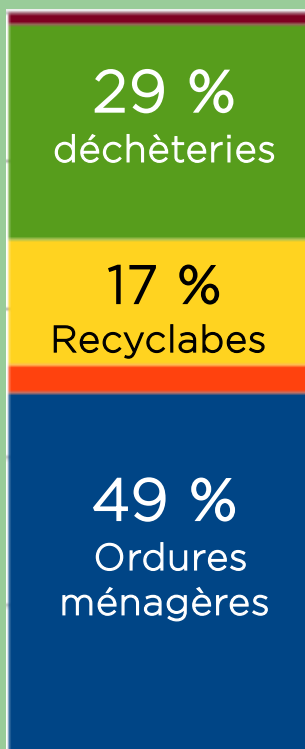


Charges de structure	7%
Communication	1%
Prévention	2%
Pré-collecte	5%
Collecte	31%
Transfert/Transport	13%
Traitement des déchets non dangereux	28%
Tri et conditionnement	6%
Compostage	2%
Stockage de déchets non dangereux	4%
Traitement des inertes	0,4%
Stockage de déchets dangereux	1%
total	100%

Partie 2 > les indicateurs financiers

Chapitre 2 : coût du service

Répartition des charges par filières



Ordures ménagères	49%
Verre	4%
Recyclables avec papier	17%
3 déchèteries	29%
Collecte CARTON	2%
total	100%

Répartition des coûts aidés par tonne du + cher au - cher

328 € ttc la tonne d'ordures ménagères

177 € ttc la tonne de recyclables avec les journaux

164 € ttc la tonne de cartons (collectée hors déchèterie (chalet, enclos, colonne aérienne))

106 € ttc la tonne de déchets en déchèterie (tous confondus)

70 € ttc la tonne de verre

En déchèterie, 11 filières sur 25 sont gratuites pour la collectivité et 5 filières apportent des recettes !

Partie 2 > les indicateurs financiers

Matrice des coûts HT par filières (demandée par l'ADEME)

	Ordures ménagères	Verre	Emballages/journaux	3 Déchèteries	Collecte cartons
Charges de structure	68 019 €	5 039 €	22 743 €	39 856 €	2 073 €
Communication	982 €	3 930 €	10 807 €	2 946 €	982 €
Prévention	28 744 €			3911 €	
Pré-collecte	44 815 €	12 348 €	35 446 €		891 €
Collecte	218 322 €	48 497 €	109 240 €	233 784 €	21 306 €
Transfert/transport	100 274 €	7 961 €	38 085 €	115 970 €	4 902 €
Traitement déchets non dangereux	532 851 €				
Tri/conditionnement			127 797 €	2 811 €	1 205 €
Compostage Déchets verts				38 217 €	
Stockage enfouissement				79 313 €	
Traitement des gravats				8 081 €	
Traitement déchets dangereux				18 9694 €	
TOTAL DES CHARGES	994 007 €	77 775 €	344 118 €	592 047 €	31 359 €
Ventes matières		15 776 €	58 606 €	24 803 €	11 268 €
Soutiens éco-organisme		8 430 €	149 565 €	19 613 €	
subventions	10 925 €			3122 €	
Autres produits	7 735 €	727 €	1454 €	13 422 €	
Reprise subventions	3 730 €	1 531€	4 639 €	8 024 €	
TOTAL DES RECETTES	22 390 €	26 464 €	214 264 €	60 914 €	11 995 €
Coût complet	994 007 €	77 775 €	344 118 €	592 047 €	31 359 €
Coût aidé (reste à charge)	971 617 €	51 311 €	129 854	531 133	19 364
% reste à charge	98%	66%	38%	90%	62%



> l'information au quotidien

Le site internet www.vercors.org

Les articles de presse

Le journal CCMV info

Le téléphone 04 76 95 62 01

> les actions de proximité

- Auprès des scolaires
- Des professionnels
- Des habitants
- Des événements et population touristique

> les conseils personnalisés

- Étude de cas, audit de vos déchets
- Mise en place d'un composteur collectif
 - Recherche de filières de recyclage